

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU THYMERAIS

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

Maître de l'ouvrage

Syndicat Intercommunal du Thymerais
Siège : Mairie
2 Rue Hubert Latham
28170 CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS

Objet de la consultation

Fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire des écoles maternelle et élémentaire du Syndicat Intercommunal du Thymerais et à l'accueil de loisirs de Châteauneuf-en-Thymerais, ainsi que la mise à disposition du matériel nécessaire au fonctionnement du service de distribution des repas aux convives.

Etendue de la consultation

Marché à procédure adaptée en application de :

- l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique
 - le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique
- publiés au Journal Officiel de la République Française au 5 décembre 2018, entrés en application le 1er avril 2019.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats, excepté ceux dont l'offre aura été considérée comme inappropriée.

Durée du marché : du 2 septembre 2019 (1^{er} jour de la rentrée scolaire 2019/2020) et jusqu'à l'été 2020 (à la date du dernier jour d'activités du centre de loisirs sans hébergement), reconductible deux fois

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : le 11 juillet 2019 à 12h00

1_ACTE D'ENGAGEMENT

1.1_Partie réservée au pouvoir adjudicataire :

❖ Pouvoir adjudicateur :

Syndicat Intercommunal du Thymerais

Siège : Mairie

2 Rue Hubert Latham

28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS

❖ Objet de la Consultation :

Fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire des écoles maternelle et élémentaire du Syndicat Intercommunal du Thymerais et l'accueil de loisirs de Châteauneuf-en-Thymerais, ainsi que la mise à disposition du matériel nécessaire au fonctionnement du service de distribution des repas aux convives.

Marché du 2 septembre 2019

Marché à procédure adaptée en application de :

- l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique

- le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

publiés au Journal Officiel de la République Française au 5 décembre 2018,

entrés en application le 1er avril 2019.

1. Monsieur Jean-Pierre GABORIAU, Président du Syndicat Intercommunal du Thymerais
Représentant du pouvoir adjudicateur

Siège : Mairie

2 Rue Hubert Latham

28170_CHATEAUNEUF EN THYMERAIS

Tel. 02 37 51 08 18- Fax 02 37 51 83 93_E-mail : mairie@chateauneuf-en-thymerais.fr

2. Comptable assignataire des paiements : Trésorier

Trésorerie de Châteauneuf en Thymerais

25 Rue Maurice Violette

28170_CHATEAUNEUF EN THYMERAIS

2_ENGAGEMENT DU CANDIDAT

2.1_Pour les entreprises individuelles

Je soussigné (nom, prénom) :

Adresse :

Numéro de Téléphone :

Numéro d'identification SIRET (2) :

Numéro d'inscription au registre du commerce (1) et (2) :

ou au répertoire des métiers :

Code d'activité économique principale APE (1) :

Siège Social : Mairie de Châteauneuf (28170) – 2 Rue Hubert Latham

Tél. 02 37 51 08 18 - Fax 02 37 51 83 93_E-mail : mairie@chateauneuf-en-thymerais.fr

2.2_ Pour les sociétés

Je soussigné :

Agissant au nom et pour le compte de

Au capital de

Adresse du siège social :

Numéro de Téléphone :

Numéro d'identification SIRET (1) :

Numéro d'inscription au registre du commerce (1) et (2) :

Code d'activité économique principale APE (1) :

(1) pour les entreprises ou sociétés établies en France.

(2) Pour les entreprises étrangères, numéro et date d'inscription au registre équivalent.

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières, du cahier des clauses techniques particulières et des documents qui y sont mentionnés :

1° m'engage (nous engageons), conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées dans les conditions qui suivent.

3_PRIX

- Décomposition du prix en euros :

SCOLAIRES	Repas enfants École maternelle	Repas enfants École élémentaire	Repas adultes
Prix Hors Taxes			
Taux TVA 5,5 %			
Prix TTC en chiffres			
Prix TTC en toutes lettres			

ACCUEIL DE LOISIRS	Repas enfants maternelle	Repas enfants élémentaire	Repas adultes	Goûters
Prix Hors Taxes				
Taux TVA 5,5 %				
Prix TTC en chiffres				
Prix TTC en toutes lettres				

3.1 Délais d'exécution

Les délais du début d'exécution sont fixés dans le CCTP.

2° Demande (demandons) que la personne publique règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) précisé(s) ci-après.

- Désignation du compte à débiter

1. titulaire du compte :
2. Numéro :
3. Banque :
4. Centre de chèques postaux de :
5. Trésor public :

3° Affirme (affirmons) sous peine de résiliation de plein droit du marché :

1. qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombent sous le coup des interdictions découlant Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays ;
2. que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143, L.143-5 et L.620-3 du Code du Travail ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ils sont rattachés

4° L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

5° Pays d'origine des fournitures :

1. Pays de la C.E.E., France comprise :
2. Pays signataire de l'accord AGETAC (CEE exclue)
3. Autres

Fait en un seul original,

A _____, le _____

Mention manuscrite « lu et approuvé »

L'Entreprise,

C PARTIE RESERVEE AU REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente proposition pour valoir acte d'engagement.

A Châteauneuf-En-Thymerais, le _____

Signature :

Transmis à la Sous-Préfecture le : _____

L'acceptation de la proposition de l'entreprise a été notifiée au titulaire le : _____